



**INTER COLLECTIVITE DU SOUROU**  
*Actions intégrées pour le développement durable  
de la vallée du Sourou au Mali*

Site web : [www.souroumali.org](http://www.souroumali.org)

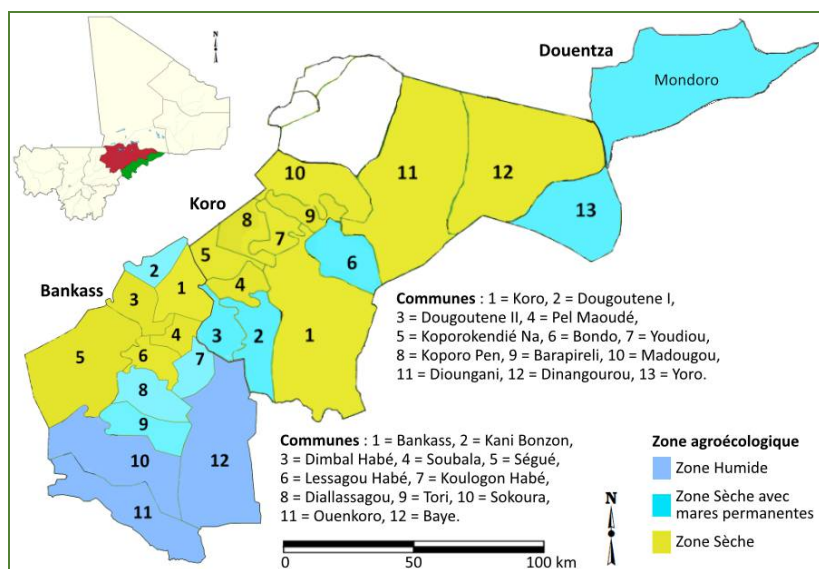
E-mail : [bureau@souroumali.org](mailto:bureau@souroumali.org)

Tél : +223 65 64 00 38 / 75 16 34 55 / 66 59 95 48

# Programme de Développement Intégré et Durable du Sourou avec son Evaluation Environnementale Stratégique (PDIDS/EES) au Mali - Résumé

La zone du Sourou dans la région de Mopti au Mali (carte 1), la partie-extrême nord du Bassin de la Volta, dispose de potentialités, en termes de ressources en eau, productions agricoles et de biodiversité (site Ramsar). Les principaux défis de la zone (partie humide et partie sèche) sont d'ordre sécuritaire, la gestion des ressources en eau et autres ressources naturelles connexes, la pauvreté et le chômage, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les changements climatiques, la croissance démographique, la dégradation du couvert végétal et la perte de la biodiversité. Dans une moindre mesure il faut citer, la pollution des eaux souterraines et de surface, la pollution par divers types de déchets et les maladies liées aux eaux. En plus dans la zone sèche il y a l'appauvrissement continu des sols.

La nécessité d'un partage équitable des ressources naturelles du sous-bassin du fleuve Sourou, de répondre aux nombreux défis ci-dessus cités et de valoriser durablement les énormes potentialités de la zone ont été les raisons pour la création de l'Inter Collectivité de Sourou (ICS). Composée de 26 communes et les cercles de Bankass, Koro et Douentza, l'ICS a été mise en place par une décision du Gouverneur de la région de Mopti conformément aux textes de la décentralisation au Mali.



Carte 1. Les trois cercles avec ces 26 communes formant l'Inter Collectivité du Sourou avec leur zones agroécologiques différentes. Inséré : la localisation de la Région de Mopti au Mali (en rouge) et la zone de Sourou dans la Région de Mopti (en vert).

L'ICS a décidée d'élaborer un programme de développement intégré et durable pour cette zone à travers une approche participative de GIRE/GRN des populations et d'assurer son portage politique et sa mise en œuvre. Le résultat est le **Programme de Développement Intégré et Durable du Sourou avec son Evaluation Environnementale Stratégique (PDIDS/EES)**.



Avec une telle approche tous les objectifs de développement durable, y compris ceux que promeuvent le décret d'EES, sont déjà intégrés dans la planification dès le démarrage du processus. Ensuite, un programme fédérateur comme le PDIDS/EES, dont le portage et le leadership sont assurés par l'ICS couplé à la participation effective des populations et la synergie et l'alignement des projets existants et futurs sont à même capable de relever ses défis majeurs de la zone du Sourou. Le processus de planification participatif et transparent répond aux exigences de l'EES. La validation de l'EES et l'obtention de l'autorisation environnementale par le MEADD sont devenues de règles avant le démarrage de la mise en œuvre des programmes.

Le PDIDS/EES s'inscrit dans l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des accords et conventions internationaux signés et ratifiés par le Mali, des documents stratégiques majeurs de l'Afrique de l'Ouest, des documents stratégiques bilatéraux entre le Mali et le Burkina Faso (concernant le Sourou), mais aussi prend en compte le CREDD, le SRAT et le SDAGE au Mali. La prise en compte des aspects transfrontaliers donne également des opportunités de bénéficier et d'échanger des expériences pour l'élaboration d'un programme de développement intégré et durable avec son EES.



La **vision du PDIDS/EES** à l'horizon 2029 pour la zone de Sourou est définie comme suit : « *Contribuer au bien-être des populations et au maintien de l'intégrité écologique du Sourou aligné avec les objectifs du Cadre pour la Relance Economique et du Développement Durable (CREDD) et des Objectifs du Développement Durable* ».

L'**objectif du PDIDS/EES** est « *A l'horizon 2029, les 29 collectivités territoriales du bassin du Sourou auront amélioré leurs conditions de vie à travers le développement d'activités socioéconomiques et environnementales afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques* ».

Avec son PDIDS, l'ICS a décidée, en concertation avec ses populations, d'investir dans un avenir moderne prometteur et pacifique pour la zone du Sourou, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles existantes et en tenant compte des changements climatiques. Les systèmes de production traditionnels seront progressivement innovés et contribueront au développement des chaînes de valeur à l'échelle de la région de Mopti, de l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Pour toute la durée du PDIDS (2019-2029), des axes stratégiques ont été validées par l'ensemble des parties y comprises celles du Burkina Faso, et concernent tous les secteurs du développement socio-économique et environnemental. Selon des critères sociaux, économiques et environnementaux, 9 axes stratégiques ont été priorisés pour la période 2019-2024 avec 6 axes transversaux clés qui viennent consolider la qualité de tous autres axes. Pour un ancrage des axes et en tenant compte la disponibilité de l'eau, la zone a été divisée en deux zones agroécologiques : une zone humide et une zone sèche (avec et sans mares permanentes avec d'importantes quantité d'eau ; carte 1).

Les axes stratégiques prioritaires sont : Paix et sécurité, Désenclavement, Agriculture, Elevage, Pêche et Pisciculture, Environnement-Gestion des Ressources Naturelles & Biodiversité, Santé, Eau potable, Hygiène & Assainissement (WASH), et Energie. Les axes transversaux sont : Changement Climatique, Ressources en Eau (transfrontalier), Promotion du genre, Aspects fonciers, et le Gouvernance et Suivi-Evaluation. Chaque axe stratégique et chaque axe transversal est présenté par *a*) son objectif à moyen terme (2025-2029) et court terme (2019-2024), *b*) la justification pour le choix des actions basée sur l'EES et *c*) les actions spécifiques programmés dans le temps en relation avec des outcomes (impacts) requis pour atteindre ses objectifs.



Pour l'EES, les étapes charnières de l'évaluation des effets potentiels des actions du PDIDS ont été : *a)* la prise en compte du zonage agroécologique (zone humide et zone sèche), *b)* la participation effective des populations, bénéficiaires directs du PDIDS, à toutes ses étapes notamment la validation des critères de sélection des actions par contrainte et axe stratégique, *c)* l'inventaire de plusieurs actions comme solutions aux contraintes prédéfinies par l'Equipe de Planification et Evaluation Régionale (EPER), *d)* la prise de décision pour le choix des actions proposées, et *e)* l'analyse EES sur les actions proposées couplée à leurs mesures d'atténuation en cas de besoin (chapitre 4 du volume 2).

Il est ressorti des analyses que le **scénario de développement sans le PDIDS** conduira à : *i)* la poursuite de la surexploitation des ressources, *ii)* la détérioration des indicateurs sociaux de base, et *iii)* la multiplication des conflits inter et intracommunautaires. La conséquence dans un futur proche pourra la dégradation avancée de l'écosystème. La non-réalisation d'un tel programme fédérateur ne contribuerait pas à l'atteinte des objectifs du CREDD et encore moins à ceux des ODD, et les stratégies de développement existants de la région de Mopti. En plus, la création de l'inter collectivité devient inutile car le mécanisme pour les orienter et guider n'existera pas. Enfin, sans le PDIDS, la synergie et alignement nécessaire pour le développement durable de la zone sera difficilement atteignable sans des pertes considérables de temps et des ressources financières.

L'analyse du **scénario de développement avec le PDIDS** dont l'ICS assurera le portage et est l'autorité qui a permis le choix des alternatives de solutions prometteuses (actions) intégrant les innovations de durabilité aux mesures possibles par secteur et axe stratégique. Ensuite, d'analyser les impacts des actions sur les sept composantes environnementales et de déduire leurs impacts positifs et négatifs avec des mesures d'atténuation. Enfin, les risques ont été identifiés en fonction de l'axe stratégique.



Il est ressorti des analyses des différents axes stratégiques que la mise en œuvre des actions sélectionnées permettra l'atteinte des objectifs du PDIDS, du CREDD et des ODD, par le respect les normes de développement durable et intégré. Cela inclue l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle, l'ouverture de perspectives socio-économiques pour près d'un million de personnes, la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, la génération de revenus, la protection et la conservation de la biodiversité, la réduction des conflits inter et intracommunautaires, le retour de la paix et de la sécurité.

L'organisation de la mise en œuvre du PDIDS/EES se fera sous le guidage et la responsabilité de l'ICS avec une direction politique et une direction en charge de la supervision journalières des activités. Cette dernière sera le dispositif d'appui (genre operateur gestionnaire ; financé par l'Ambassade de Pays-Bas) qui gère des fonds, ainsi que techniquement des activités et renforce des capacités de l'ICS dans plusieurs domaines. Pour le suivi-évaluation du PDIDS/EES, l'ICS s'appuiera sur les cellules des directions régionales existantes. Ces cellules rendront compte à l'ICS de l'état d'avancement des projets, des difficultés rencontrées et des mesures correctives à prendre à travers les rapports d'activités périodiques, les défis rencontrés avec ces mesures d'atténuation effectués et les visites de terrain. Les évaluations à mi-parcours (5 ans) et finale (10 ans) du PDIDS avec son EES seront exécutées par des parties indépendantes.

Le PDIDS/EES demande un investissement de 190 milliards F CFA (équivalent à M € 292,3). Les populations sont disposées et prêtes de contribuer à cet investissement. En plus du fait que les projets de développement existants et planifiés contribueront, des investissements par les privés sont prévues.



Les principaux impacts (outcomes) sont : *a*) une augmentation des offres d'emplois (au moins 28.000 emplois permanents et 179.850 emplois temporaires), *b*) le renforcement des capacités dans des différents secteurs professionnels en vue d'obtenir des emplois et de produire plus efficacement, durablement et de meilleure qualité, et *c*) la prise en compte et le respect des différentes lois et textes réglementaires afin de mieux respecter les principes de base de la protection de l'environnement (biodiversité) et de la durabilité.

**En résumé :** Avec la mise en œuvre du PDIDS/EES tous les groupes communautaires du bassin profiteront en équivalence de ce développement pour les générations actuelles et futures sans les modes de vie traditionnels sont radicalement bouleversés. Les valeurs écologiques et culturelles seront préservées en tant qu'atouts économiques et pour ces mêmes populations.

L'ICS croit fermement qu'avec le soutien des autorités internationales de la gestion de l'eau, de l'Etat malien et des PTF, elle sera en mesure de créer une plate-forme permettant de diriger les actions et d'accélérer l'opérationnalisation de sa vision, réduisant ainsi à court terme les causes de tensions sociales et de conflits. L'ICS invite les investisseurs (Etat, PTF et privés) qui se retrouvent dans le PDIDS, à utiliser le PDIDS comme cadre pour adosser leurs propositions d'investissement. A cette fin, l'ICS mettra à jour si nécessaire le PDIDS couplé avec la mise à jour de l'EES et demandera aux nouveaux projets leurs Etudes d'Impact sur l'Environnement et Sociale (EIES) qui font désormais partie intégrante du processus de planification au Mali.

L'ICS avec son bureau permanent à Bankass a pris son autorité et rôle de maitre d'ouvrage pour gérer ce processus. Elle restera en communication permanente avec toutes les parties prenantes pour un meilleur futur et plus assuré des populations de la zone du Sourou.

**Details sont disponibles.** Le PDIDS/EES a sa publication dans quatre volumes :

- Le volume 1 (PDIDS) présente le programme en tant que tel avec le contenu suivant : *a*) les défis de la zone (état des lieux), *b*) les justifications du programme (les décisions prises et leur « pourquoi » des Axes Stratégiques), *c*) les actions préliminaires pour la deuxième phase (2025-2029) et *d*) des actions détaillées pour la première phase (2019-2024). Ces dernières ont été définies en étroite collaboration avec les populations et les organisations de la société civile sous le portage et le leadership de l'inter collectivité du Sourou (ICS) de même que les résultats de l'EES (volume 2). Cela permettra à l'ICS de prendre ses premières décisions à travers le PDIDS version 1.0 y comprises également les actions sans regret formulées ;
- Le volume 2 (EES) présente l'analyse environnementale : les explications et les justifications des actions proposées dans le PDIDS basées sur le processus d'analyse environnementale, la validation des actions auprès des populations, et leur mise à jour en décrivant également les mesures d'atténuation pour éviter les effets néfastes des actions proposées. Ce volume représente le rapport environnemental que le décret sur l'EES requiert ;
- Le volume 3 (Diagnostic) présente la base de données, les états de lieux en détails (basée principalement sur des enquêtes de terrain auprès des populations et les données statistiques historiques), les analyses détaillées déterminant les actions nécessaires pour les différentes zones agroécologiques dans le PDIDS, et l'esquisse de budget détaillé du PDIDS initié par l'EPER. Les détails figurant dans ce volume sont les résultats mis à jour après les ateliers de restitution et de la validation avec les populations ;
- Le volume 4 (Synergie & Alignement) présente un aperçu des programmes et projets de développement (des actions de tiers qui exécutent déjà une partie du PDIDS) qui sont déjà en cours ou en préparation : *a*) dans le Sourou malien, *b*) dans le Sourou burkinabé, *c*) comme un projet transfrontalier, et *d*) des projets hors de la zone du Sourou qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du PDIDS. Ce rapport d'étape donne des options préliminaires pour une meilleure collaboration entre les programmes et projets en vue d'impulser leur impact collectif. Les projets qui ne figurent pas encore dans ce volume sont invités d'envoyer leur fiche d'information de projet (disponible via le site web [www.souroumali.org](http://www.souroumali.org)) à l'ICS.

